

## **Le Syndicat National des Industries du Plâtre alerte sur la forte volatilité des matières premières et ses conséquences sur la profession**

Après le coup d'arrêt brutal de l'économie mondiale provoqué par la première vague de la pandémie COVID-19, la chaîne d'approvisionnement globale a été rapidement sous tension en raison notamment d'un accroissement de la demande asiatique. Cela a entraîné, dès la fin 2020, les premières pénuries et une envolée des prix. Les conséquences pour toutes les filières du secteur de la construction ont été directes et concrètes. Alors que les plaques de plâtre, utilisées sur près de 9 chantiers sur 10, sont essentielles à la construction, la rénovation, l'aménagement et la décoration des bâtiments, la filière plâtre craint les conséquences économiques de cette situation.

A titre d'exemples, les prix de l'acier ont doublé et les tarifs des transports maritimes de la Chine vers l'Europe ont été multipliés par sept en deux mois. Ceci a entraîné une forte hausse des coûts et une baisse significative de la disponibilité des ossatures métalliques, indispensables à la mise en œuvre des ouvrages en plaques de plâtre. De même, depuis le premier confinement, la demande de papier et carton, nécessaire aux expéditions des produits commandés sur Internet, n'a cessé de croître impactant coût et disponibilité de cette matière première utilisée dans la fabrication de ces plaques. Enfin, combinée à ces phénomènes qui persistent, la demande très forte du marché de la construction dans le cadre de la relance économique induit une raréfaction de tous les matériaux de base et donc leur renchérissement. En conséquence, le Syndicat National des Industries du Plâtre (SNIP) redoute un fort impact négatif sur son activité.

Pour pallier ce problème, **le SNIP préconise de reconsidérer les clauses de prix fermes et non révisables imposées dans certains contrats commerciaux, pour y substituer des devis à date de validité limitée.** Cette pratique, déjà adoptée dans la plupart des secteurs économiques, est adaptée à la volatilité des cours constatée dans le secteur des matériaux de construction.

Christine Muscat, Président du SNIP, précise : « *Il est indispensable d'alerter sur la situation actuelle. La filière du plâtre mais également tout le secteur du bâtiment, risquerait de se trouver durement et longuement touchés si aucune réponse forte et adaptée n'est apportée. Nous, acteurs du bâtiment, appelons à une prise de conscience de la part des décideurs politiques, afin de protéger un pan entier de l'industrie nationale française* ».

### **A propos du Syndicat National des Industries du Plâtre**

*Le SNIP regroupe les industriels dont les activités concernent l'extraction du gypse et de l'anhydrite, la production de plâtre et de plaques de plâtre ainsi que leur commercialisation. La filière gypse/plâtre française compte une vingtaine de carrières et autant de sites industriels de production. Elle représente 95% de la production nationale, tous produits confondus, pour un chiffre d'affaires estimé à 1,5 milliards d'euros. L'activité gypse/plâtre génère environ 100 000 emplois directs et indirects sur tout le territoire français. Depuis plus de 10 ans, la filière s'est engagée de manière proactive dans le recyclage des déchets de produits de construction ; en 2016, elle fut la toute première à signer un Engagement pour la Croissance Verte avec l'Etat.*